

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE PARIS

85 rue Charlot 75003 Paris
01 40 29 14 40
cgt.paris@wanadoo.fr

Paris, le 30 juillet 2010

Travailleurs sans papiers

Après 8 mois de grèves, les premiers dossiers déposés à la Préfecture

Après 8 mois de grève essentiellement sur la région parisienne, dans laquelle l'UD Cgt 75 et ses militants ont pris toute leur place, des pas significatifs ont été faits sur la voie qui mène à la régularisation des travailleurs et des travailleuses sans papiers.

Le gouvernement a fini par publier le 18 juin 2010 un texte avec des critères de régularisation améliorés, simplifiés, uniformes sur tout le territoire national et permettant d'envisager une égalité de traitement entre tous les salariés quelles que soient leur entreprise et la préfecture en charge de leur dossier.

Mais force est de constater que tout le monde au niveau de l'administration comme des préfectures a encore du mal à comprendre qu'avec ces régularisations, il s'agit enfin de permettre à ces travailleurs de recouvrer leurs droits de salariés.

Une application loyale de l'accord du 18 juin 2010 suppose donc que soient levés rapidement les tracasseries et obstacles administratifs qui minent encore le traitement des dossiers.

Mardi 3 août à 11 heures, l'UD Cgt de Paris déposera à la préfecture de police une première partie des dossiers des grévistes.

Elle appelle avec l'ensemble des organisations Cgt de la capitale à un rassemblement :

**Mardi 3 août à 10 h 30
Place St Michel (Métro St Michel)**

pour exiger l'application loyale de l'accord du 18 juin 2010.

Une conférence de presse aura lieu sur place.

Contact :

Olivier Villeret secrétaire de l'UD Cgt Paris : 01 40 29 14 40
Raymond Chauveau : 06 60 64 15 76

